Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 4 (1910)

Artikel: L' "Acte de consécration" de la cathédrale de Lausanne

Autor: Reymond, Maxime

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-119722

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

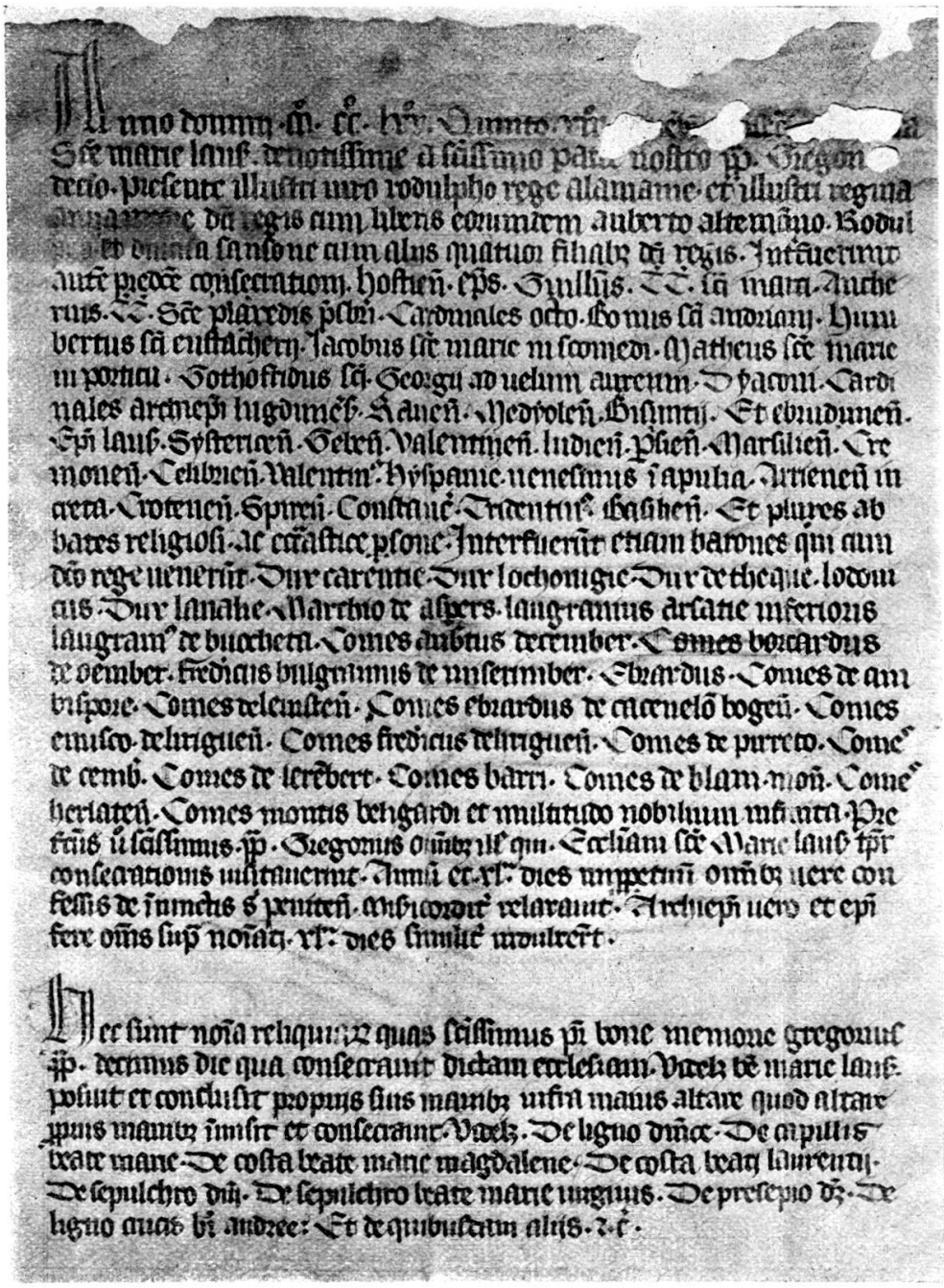

« L'acte de consécration » de la cathédrale de Lausanne.

(L'Original mesure 52 × 34 cm.)

L' « Acte de consécration » de la cathédrale de Lausanne

par Maxime REYMOND.

Par deux actes, le Cartulaire de Lausanne nous montre que la fête de la consécration de la cathédrale de Notre-Dame se célébrait au XIIIme siècle, à la fin de mai ou au commencement de juin[1]. Cependant, les textes liturgiques que nous possédons des XVme et XVIme siècles indiquent le 20 octobre, soit le XIII des calendes de novembre, comme date de la dédicace ; et ce jour a été conservé dès lors dans les rituels du diocèse de Lausanne.

Pour que la date de la fête de la Dédicace ait été modifiée, il faut qu'il y ait eu une nouvelle cérémonie de consécration de la cathédrale. Le souvenir de cet événement ne nous a pas été conservé par les chroniques. De chronique postérieure au Cartulaire de Lausanne, nous ne possédons d'ailleurs que celle dite de Moudon qui fut écrite vers 1466, par un clerc de la cathédrale du nom de Louis. Elle ne fait aucune allusion à une pareille solennité.

Mais au milieu du XVIIme siècle, la lumière s'est faite. En 1665, l'évêque de Lausanne, Mgr de Strambino, publiant ses *Decreta et Constitutiones synodales*, y inséra l' « Instrument » même de la consécration de la cathédrale, en la fixant au 5 octobre 1271, *anno Domini* 1271, *die quinta octobris*. Le prélat ne dit pas d'où il a tiré ce document. Il est manifeste d'ailleurs qu'il n'a connu qu'une copie, nous verrons plus loin pourquoi. En 1791, il existait, au dire de M. l'abbé Fontaine, auteur d'une *Dissertation historique et critique* sur ce document, aux archives de l'Evêché, à Fribourg, une « très ancienne copie, visée par un notaire juré, et faite d'après un vieux parchemin tout usé ». Cette

[1] Page 408, entre Noël et la Nativité (8 septembre). Pages 401-403, entre l'octave de la Pentecôte, qui peut varier entre le 18 mai et le 20 juin, et la fête des saints Ferréol et Ferjeux qui est au 16 juin.

copie n'existe plus ; du moins nous l'avons vainement cherchée. Elle ne paraît pas avoir été le manuscrit dont se servit Mgr de Strambino, car, au dire de M. Fontaine, elle était datée du 5 novembre 1270.

M. Fontaine lui-même a publié un autre texte, qu'ont reproduit les *Mémoires et Documents de la Société d'histoire de la Suisse romande* et les *Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern* de Zeerleder. Mais dans une étude publiée en 1886 dans la *Revue de la Suisse catholique*, le P. Nicolas Raedlé a établi que ce texte n'est qu'une copie altérée d'une autre leçon qu'il publie lui-même dans son intégrité. Il s'agit d'une copie faite par Gottfried-Emmanuel de Haller, de Berne, vers l'an 1700. Cette pièce est datée du 19 novembre 1275. La même date se trouve dans une chronique de la famille de Loys, à Lausanne, rédigée vers 1670.

Ainsi, des sources auxquelles on a puisé jusqu'ici, aucune ne concorde en ce qui concerne la date, et aucune ne porte celle du 20 octobre ou XIII des calendes de novembre, qu'indiquent les rituels de l'époque catholique. Les divergences portent encore sur d'autres détails : l'orthographe des noms propres, l'interversion dans la copie de Haller des deux passages finals, en outre de la disposition artificielle adoptée par ce dernier pour l'énumération des témoins.

Nous n'insisterons pas sur ces différences, car nous sommes en situation de faire mieux.

Nous présentons aujourd'hui en effet l'original du document connu sous le nom d' « acte de consécration » de la cathédrale de Lausanne. Ce document provient des archives de la famille de Loys, à Lausanne, et nous devons à la complaisance de M. le colonel Treytorrens de Loys de pouvoir en publier le *fac-simile*, que M. Reiss, professeur à l'université de Lausanne, a bien voulu photographier.

L'examen de ce *fac-simile* expliquera tout de suite les divergences des copies relativement à la date de l'acte. On y voit en effet que le document est troué précisément à la date. Il laisse lire en chiffres *MCCLXX*, puis *quinto XIII .... ēbris*. Ignorant que dans l'usage de l'époque le mot *quinto* doit se rattacher au millésime, l'un des copistes a lu 1270 5 novembre, un autre a préféré lire 5 octobre. La lecture *XIX novembris* se justifie en quelque mesure, car ce n'est qu'avec attention qu'on se rend compte que le chiffre réel est *XIII*. Enfin, le mot *kalendas* ou son abrégé *kl* manque absolument, et le peu d'espace qu'il devait occuper a pu faire supposer qu'il n'existait pas. Il est d'ailleurs possible qu'en réalité l'original même l'ait omis.

On voit donc que les lectures différentes de la date aboutissent précisément à prouver que nous avons bien là l'acte qui a servi de base à toutes les publications faites jusqu'ici.

* * *

Est-ce à dire que nous soyons réellement en présence de l'acte officiel de la consécration de la cathédrale de Lausanne ? Certainement pas. Le P. Nicolas Raedlé a déjà remarqué que ce document ne parle du Pape qu'à la troisième personne, ce qui n'est pas admissible, l'acte officiel de dédicace devant émaner de lui-même. Il relevait en outre l'expression *bone memorie* dont on doit conclure que tout au moins le passage relatif aux reliques est postérieur à la mort de Grégoire X, survenue le 10 janvier 1276, moins de trois mois après la cérémonie de Lausanne. Le P. Nicolas concluait en disant : « Ce n'est pas un acte de consécration proprement dit, mais une simple narration faite on ne sait par qui, on ne sait quand. »

Le *fac-simile* montre que le religieux fribourgeois avait raison de qualifier ce document de simple narration. Il n'offre en effet aucun des caractères d'un acte officiel. Ce n'est pas le Pape qui parle, la pièce n'est revêtue d'aucune signature, d'aucun sceau. Elle n'a pas été faite pour en avoir, et son rédacteur n'a pas essayé de donner le change. Il est manifeste qu'il a voulu se borner à un simple récit.

Puis, l'écriture de ce document n'appartient pas au XIIIme siècle. C'est une belle pièce paléographique, mais elle a probablement été écrite dans la seconde moitié du XIVme siècle ou dans la première moitié du XVme siècle seulement. Par la forme des *a*, par la liaison de certaines lettres, elle ressemble assez bien au style d'un missel romain de cette époque, qui a été possédé par le pape Félix V de Savoie et qui se trouve aujourd'hui aux archives de Turin [1]. La collection paléographique de l'exposition de Turin contient aussi un missel du même temps, ayant appartenu à un évêque de Lucques, qui a quelque analogie avec notre document.

Celui-ci n'est donc ni un acte officiel, ni un acte contemporain de la dédicace de la cathédrale de Lausanne.

[1] *Album de la collection paléographique de l'exposition de Turin.*

* * *

Nous devons en conséquence examiner prudemment cet acte avant de nous en servir. C'est un vélin de bonne qualité, souvent manié, et qui mesure 51 centimètres de hauteur sur 33 de largeur. Cette pièce n'a appartenu ni à un livre, missel ou rituel, ni à un rouleau. En effet, on ne voit pas qu'elle ait été déchirée d'un recueil ou qu'elle ait été cousue à un autre document. Le vélin a été soigneusement préparé pour recevoir ce texte-là seulement, et la transcription voulue est achevée. Le verso est indemne de tout réglage et de toute inscription, sauf une de la fin du XVIIme siècle et qui n'a pas à entrer en ligne de compte. On peut donc affirmer que ce parchemin se présente à nous tel que l'auteur a voulu qu'il fût.

Ce vélin n'était pas destiné à être plié. Il y a bien deux plis verticaux, mais aucun des plis horizontaux qui eussent été nécessaires, et ces plis verticaux sont disposés de telle sorte que, le document plié, la face écrite se trouvait à l'extérieur et non pas à l'intérieur. D'autre part, il ne porte aucune trace de clou, de colle ou d'applique. Il devait être conservé roulé, l'enroulement commençant par le bas, ce qui explique que ce soit la partie supérieure, la seule visible, qui ait été rongée et abîmée.

Mais aussi, ce n'est pas un parchemin quelconque. Le vélin a été ligné avec attention, avec double marge, à la pointe dure. L'initiale de tête du dernier paragraphe a été ornée d'une figure humaine. Enfin et surtout, l'écriture est celle d'un missel, belle gothique large et soignée. Le scribe ne faisait sûrement pas une expédition ordinaire. Quel était son but ?

* * *

Il ne s'agit certainement pas d'un document à produire en justice. Pour le XVme siècle, l'emploi des lettres de forme aussi bien que l'absence de tout sceau, de toute marque d'authenticité, le démontre.

Cependant, il est visible que ce parchemin devait avoir la valeur d'un témoignage. L'auteur n'a pas voulu dresser un procès-verbal de la dédicace de la cathédrale, cérémonie solennelle, marquée par des rites spéciaux, et qui dut être fort imposante. Il ne fait que l'indiquer aussi brièvement que possible. Ce qui l'intéresse, c'est d'une part les indulgences accordées à quiconque visitera la cathédrale, et de l'autre

l'énumération des reliques déposées sous le maître-autel. Quant à la liste des ecclésiastiques et des seigneurs présents à la cérémonie, elle est là pour remplacer le sceau de la chancellerie pontificale ou épiscopale. Ce sont les témoins qui déclarent que les indulgences ont bien été accordées et les reliques déposées. Et il est à noter que ni l'une ni l'autre de ces manifestations n'est la partie essentielle d'une consécration d'église, ce qui montre bien que l'auteur a voulu les mettre en évidence.

Dès lors, nous pouvons aisément deviner l'intention de l'auteur. Il a voulu insister sur les indulgences accordées à un sanctuaire dans lequel reposaient des reliques particulièrement précieuses. On pourrait voir dans le parchemin une notice explicative de ces reliques, qui aurait été déposée à portée ou dans la sacristie. Mais, dans ce cas, il semble qu'on eût cherché à donner à la pièce un caractère authentique, et le scribe ne se serait pas appliqué à en faire un modèle de calligraphie. Il est plus probable, c'est une idée que nous suggère M. le curé Dupraz, l'auteur de l'*Histoire de la cathédrale*, que nous avons affaire à une p èce qui devait être lue publiquement à Notre-Dame devant les fidèles assemblés pour les cérémonies jubilaires.

* * *

De toutes manières, nous arrivons donc à conclure que, si nous ne nous trouvons pas en présence d'un acte de consécration officiel — il aurait été rédigé d'une toute autre manière — ce document a néanmoins été employé officiellement dans la cathédrale de Lausanne, et par là même on peut déduire que l'évêque et le chapitre, qui étaient les mieux placés pour en apprécier la valeur, ajoutaient foi à son contenu.

Ce n'est pas que la rédaction de l'acte ne prête à aucune critique, loin de là. Si réellement le copiste a oublié à la première ligne le mot *kalendas*, la négligence est singulière. D'autre part, il a manifestement estropié les noms des seigneurs allemands qui assistaient à la cérémonie, et si nous ne pouvions pas comparer sa liste avec celle de l'hommage de fidélité au Pape signé le jour même de la consécration par Rodolphe de Habsbourg, nous aurions parfois peine à rétablir l'orthographe réelle. Le scribe est évidemment un latin qui ne sait pas l'allemand. Il orthographie mieux les noms des cardinaux, et cependant il ignore que Octo-Bonus est un seul nom, et que celui qui le porta fut le successeur de Grégoire X à la Papauté ; sans que nous puissions le certifier,

nous avons l'impression que la liste des seigneurs a été empruntée à une simple relation, peut-être conservée dans les archives capitulaires, tandis que l'emploi du mot *tituli* dans l'énumération des cardinaux-prêtres, démontre qu'il avait en mains une liste officielle des ecclésiastiques présents.

Le document a-t-il été composé de toutes pièces, sur le vu d'éléments divers ? Ou bien est-il la copie d'un document antérieur ? Nous pencherions volontiers pour la première alternative. Un acte antérieur, et par là plus rapproché de l'événement, aurait affecté davantage la forme d'un procès-verbal, et le copiste aurait conservé cette forme. Mais si notre supposition est exacte, elle implique la préexistence de plusieurs documents qui tous ont disparu : acte de consécration, relation.

Car, il faut le répéter, le document que nous analysons est le seul qui fasse connaître la cérémonie du 20 octobre 1275.

* * *

Dans ces conditions, nous devons nous demander si les faits eux-mêmes que rapporte l'acte sont suffisamment vraisemblables.

L'octroi par le Pape d'une indulgence d'un an et quarante jours aux fidèles qui, s'étant confessés et ayant fait pénitence, visiteraient l'église de la Vierge Marie à l'anniversaire de la Dédicace, est une concession habituelle. Le pape Nicolas IV l'étendit encore le 3 décembre 1291 aux fidèles qui feraient la dite visite aux quatre fêtes de la Bienheureuse Marie, de la sainte Croix, de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Evangéliste [1].

Quant aux reliques, ce ne sont pas exactement celles qu'indique une bulle de Callixte III, de 1456 [2], laquelle dit que l'église de Lausanne possède une partie du bois de la Sainte Croix, une certaine quantité de miraculeux sang du Seigneur, les reliques des martyrs thébéens, d'autres martyrs et d'autres saints. Le Pape ne parle pas de la crèche et du tombeau de Notre-Seigneur, ni de la dormition de la Vierge mentionnés en 1275. Mais si les listes ne concordent pas, elles ne se contredisent pas non plus. Leurs différences montrent seulement que le parchemin que nous présentons (ou le document qui lui sert de base) est très antérieur à la bulle de 1456.

[1] Registre de Nicolas IV, n° 6339.
[2] Dupraz, la *Cathédrale de Lausanne*, p. 86-87.

Ce sont là, d'ailleurs, des détails. La question essentielle est celle-ci : La consécration de la cathédrale de Lausanne par le pape Grégoire X, en présence de Rodolphe de Habsbourg, a-t-elle pu avoir lieu le 20 octobre 1275 ? A cette question, nous pouvons répondre oui avec certitude.

Les *Annales des Dominicains* de Colmar contemporaines de l'événement, disent en effet que ce Pontife arriva à Lausanne la veille des nones d'octobre 1275 (6 octobre) et que le roi Rodolphe, avec la reine et la plupart de ses enfants, le rejoignirent le jour de la Saint-Luc (18 octobre). Le *Bullaire* de Grégoire X contient, d'autre part, des lettres adressées de Lausanne par le Saint-Père aux rois de Castille et de Sicile, les 13 et 14 octobre, et l'on y voit en outre que, le 27 octobre, le Pape n'était plus à Lausanne, mais à Sion, en route pour l'Italie [1]. Mentionnons en passant que, d'après une tradition, Grégoire X aurait, à son passage dans la vallée du Rhône, consacré l'église d'Huémoz.

Enfin, un historien a publié, à Prague, en 1695, le serment de fidélité de Rodolphe de Habsbourg au chef de l'Eglise romaine, et de même que l' « acte de consécration », ce document est daté du XIII des calendes de novembre, soit du 20 octobre [2]. Comme il est certain que notre pièce repose sur des sources indépendantes des actes que nous venons d'énumérer, elle tire de la comparaison une valeur indiscutable.

Il y a plus. Des témoins de la Dédicace, sept cardinaux sur huit, tous les archevêques, onze évêques sur dix-sept, le plus grand nombre des seigneurs, se retrouvent dans le serment de fidélité de Rodolphe de Habsbourg. L'acte de consécration omet le nom de Girard de Grandson, évêque élu de Verdun, et le serment de fidélité celui du cardinal Hubert de Saint-Eustache. La liste des témoins du serment de fidélité offre d'autres noms. Voilà les seules différences. Notons encore que le même personnage est qualifié de comte de Werde dans un document et de landgrave de l'Alsace inférieure dans l'autre ; tous deux ont raison, mais nous pouvons en déduire que les deux actes n'ont pas été rédigés par le même scribe.

* * *

Il est temps de conclure. Le document que nous avons retrouvé dans les archives de la famille de Loys ne mérite pas le nom d'acte de

[1] *Reg. Grégoire X*, n° 636, 649.

[2] Gzerwenka, *Acta pietatis aug. domus Habsb. Austr.*, p. 47, dans Pertz, *Mon. German.* IV 403.

consécration sous lequel il est connu, mais c'est un acte qui fut employé publiquement dans l'église de Lausanne, et rien n'est venu ébranler la valeur de son témoignage. C'est par lui seul que nous connaissons la solennité majestueuse du 20 octobre 1275, mais cet événement est incontestable. Bien des faits historiques les mieux admis ne reposent pas sur des témoignages aussi indiscutables.

Relation de la consécration de la cathédrale de Lausanne.

Original : Archives de la famille de Loys, à Lausanne.

Copies [1] : A — *Decreta et constitutiones synodales ecclesiae et episcopatus lausannensis per... F. Joannem-Baptistam de Strambino* — Friburgi, 1665, p. 182-184.

B — *Dissertation historique et critique pour fixer l'entrevue du pape Grégoire X et de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, à Lausanne, pendant laquelle s'est fait le sacre de la cathédrale de cette ville*, par M. l'abbé Fontaine. — Fribourg, 1791, p. 44-47.

C — *Notice sur la date exacte de la consécration de la cathédrale de Lausanne*, par P. Nicolas Raedlé, Cordelier, dans la *Revue de la Suisse catholique*, 1886, p. 130-145.

Anno Domini M° CC° LXX° Quinto XIII° [kal nov] emb[ris c]onsec[rata fuit ecclesi]a [2] Ste Marie Lausanne devotissime a sanctissimo Patre nostro Papa Gregorio decimo, presente illustri viro Rodulpho [3] rege Alamanie [4], et illustri regina Anna, uxore dicti regis, cum liberis eorumdem Auberto [5], Altemanno [6], Rodulpho [7] et dulcisa [8] Sansone [9], cum aliis quatuor filiabus dicti regis.

[1] La copie B n'étant qu'une reproduction altérée du texte du XVIIme siècle qui a servi de base à la publication C, nous en ferons abstraction, et nous n'indiquerons que les variantes des copies A et C.

[2] Cette ligne, en partie trouée dans l'original, a été lue .

A : Anno Domini 1271, die quinta Octobris consecrata fuit Ecclesia.

C — Anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo quinto, die decima nona novembris, facta est consecratio.

[3] A Rudolpho	C Rodulpho
[4] A Alemanniae	C Alemaniae
[5] A Alberto.	C Alberto.
[6] A Alemanno.	C Hartmanno.
[7] A Rodolpho.	C Rodulpho.
[8] A Ducissa.	C manque.
[9] A Samsone.	C Samsone.

Interfuerunt autem predicte consecrationi [1] Hostienses episcopus, Guillelmus, tituli sancti Marci [2]; Ancherius [3], tituli sancte Praxedis, presbyteri Cardinalis [4]; Octo Bonus sancti Andriani [5], Humbertus sancti Eustacherii [6], Jacobus sancte Marie in Scomedi [7], Matheus sancte Marie in porticu, Gothofridus [8] sancti Georgii ad velum [8] aureum, Dyaconi Cardinales; archiepiscopi Lugdunensis, Ravennensis, Medyolenensis; Bisuntii, et Ebrudunensis [9]; Episcopi Lausannensis, Systericencis [10]; Gebennensis, Valentinensis, Ludiensis [11], Parisiensis, Marsiliensis [12], Cremonensis, Celibriensis [13], Valentinus Hyspanie, Venesinus in Apulia [14], Arrienensis [15] in Creta, Crotonensis, Spirensis, Constanciensis, Tridentinus, Basiliensis. Et plures abbates, religiosi ac ecclesiastice persone.

Interfuerunt etiam barones [16], qui cum dicto rege venerunt : Dux carentie [17], Dux lochonigie [18], Dux de theque [19], lodovicus, Dux lanake [20], Marchio de aspers [21], langravius arsatie [22] inferioris, langravius de buocheta [23], Comes Aubertus december [24], Comes borcardus de oember [25],

1 C met ensuite : *cardinales presbiteri.*

2 A Guilhelmus Episcopus Hostiensis tituli s. Marci.
C Guillelmus Ostiensis, Episcopus, titulo sancti Marci.

3 A Archerius. C Ancherius.

4 Reporté en tête de l'énumération dans C, lequel met avant Othobonus *Cardinales diaconi :*

5 A Octobonus S. Adriani. C Othobonus, sancti Adriani.

6 A Humbertus S. Eustacherii C ... Eustachii.

7 A Jacobus S. Mariæ Nicomædis. C ... Nicomedii (la leçon véritable est *in Cosmedin*).

8 A Godfridus... Vellus. C Godofredus,... Velum — C a reporté plus haut *Cardinales Diaconi.*

9 A ...Mediolanensis, Bisontii, Obrudunensis. C ...Mediolanensis, Bisuntinus, Ebredunensis.

10 A Ciscerinensis. C Cisteriensis.

11 A Ludiensis. C Leodiensis.

12 A Marciliensis. C Marsiliensis.

13 A Colimbricensis. C Colibriensis.

14 A Venerinus. C Venusinus.

15 A Aujennensis. C Aviennensis.

16 A Barones. C Duces.

17 A Carinthiae. C Carinthiae.

18 A Lotharingiae. C Lotharingiae.

19 A de Tagnes. C de Theque.

20 A Lauliae. C Lavalae.

21 A Aspircensis. C de Hasperg.

22 A landgravius Alsatiae. C lantgravius Alsaciae.

23 A landgravius de Biocheta. C lantgravius de Buocheta. C ajoute : *Interfuerunt etiam comites.*

24 A Comes Albertus de Ceniberg. C Albertus de Hochenberg.

25 A Comes Boccardus de Gohenberg. C Burchardus de Hochenberg.

Fridericus bulgravius de nuserimber [1], Ebrardus Comes de ambispore [1b], Comes de leinsten [2], Comes ebrardus de cacenelonbogen [3], Comes emisco de liriguen [4], Comes fredericus de liriguen [5], Comes de pirreto [6], Comes de cember [7], Comes de lerembert [8], Comes barri [9], Comes de blammon [10], Comes herlatensis [11], Comes montis beligardi [12] et multitudo nobilium infinita [13].

Prefatus vero sanctissimus [13b] Papa [13b] Gregorius [14] omnibus [15] ile [15], qui Ecclesiam sancte Marie Lausanne tempore [15b] consecrationis [15b] visitaverint [16], Annum et XL° dies imperpetuum omnibus vere confessis, de injuctis [17] sibi [17b] penitentiis misericorditer relaxavit. Archiepiscopi vero et episcopi fere omnes supra nominati XLe dies similiter [18] indulxerunt.

Hec [19] sunt nomina reliquiarum, quas sanctissimus Pater [19b] bone memorie Gregorius [20] Papa [21] decimus [22], die qua consecravit dictam ecclesiam. Videlicet [23] Beate [23] Marie [23] Lausanne [23], posuit et conclusit propriis suis [24] manibus infra maius altare, quod altare propriis manibus inunsit [25] et consecravit, Videlicet De ligno Dominice [26]; De capillis beate

1 A Burgrauius de Nieremberg.	C Burgravius de Nuremberg.
1b A de Ambistorre.	C manque plus loin : de Ambispore.
2 A de Loëinstein.	C manque » de Lenistein.
3 A manque.	C manque » de Catzenellbogen.
4 A de Leringen.	C de Leriguen.
5 A de Ceniberg.	C manque.
6 A de Pyrato.	C de Pirreto.
7 A de Cemberg.	C de Hohemberg ; ici viennent Ambispore, Lenisten, Catzenellbogen.
8 A de Seremberg.	C de Lerenberg.
9 A Barry.	C Barri.
10 A de Plamon.	C Blaumont.
11 A manque.	C Herlaten.
12 A Montis Beligardi.	C Montis Belligardi.
13 A multitudo nobilium copiosa.	C alia innumera Baronum multitudino.
13b A Sanctissimus Papa.	C Summus Pontifex.
14 A ajoute X.	
15 A manquent.	15b C manquent.
16 A visitaverit.	C visitaverit.
17 A et C injunctis.	17b C manque.
18 A manque.	
19 C place ce paragraphe avant le précédent.	19b quas S. Pater.
20 A ajoute X.	
21 A et C Pontifex.	
22 A Maximus.	C Decimus.
23 A manquent.	C le mot *videlicet* seul manque.
24 A et C manquent.	
25 A posuit.	C inunxit.
26 A Dominicae crucis.	C de ligno Dominicae crucis.

marie [1] ; De costa beate marie magdalene [2] ; De costa beati laurentii [3] ; De sepulchro Domini ; De sepulchro beate marie virginis ; De presepio Domini ; De ligno crucis beati andree. Et de quibusdam aliis, etc.

Notice sur les personnages qui ont assisté à la consécration.

Voici quelques renseignements sur les personnages que mentionne l'acte que nous venons de reproduire.

1 = Grégoire X, élu pape le 1er septembre 1271, mort le 10 janvier 1276. L'Eglise le vénère comme bienheureux.

2 = Rodolphe de Habsbourg, élu empereur le 23 septembre 1273, porta le titre de roi des Romains jusqu'au 20 octobre 1275, mort le 15 juillet 1291.

3 = Anne de Hohenberg (branche des Hohenzollern), première femme de l'empereur Rodolphe, mourut le 16 février 1281.

4 = *Aubertus* = Albert, roi des Romains, mort le 1er mai 1308.

5 = *Altmannus* = Hartmann, mort en 1282.

6 = *Rodulphus* = Rodolphe, mort en 1290.

7 = *Sansone* = Cette fille de l'empereur n'est connue que par ce document.

8 = *Hostienses episcopus Guillelmus Sancti Marci* = Ce sont deux personnages distincts : *a*) saint Pierre de Tarentaise, en Savoie ; créé en 1274 cardinal évêque d'Ostie, élu pape le 21 janvier 1276 (Innocent V), mort le 22 juin 1276 ; *b*) Guillaume de Brai, de Reims, créé cardinal de Saint-Marc en 1263, mort en 1282.

9 = *Ancherius* = Ancher Pantaléon, de Troyes, cardinal de Sainte-Praxède, créé en 1263, mort en 1286.

10 = *Octo Bonus* = Ottobono Fieschi, de Gênes, cardinal de Saint-Adrien, créé en 1252, élu pape le 11 juillet 1276 (Adrien V), mort le 18 août 1276.

11 = *Humbertus* = Ubert d'Elci, de Sienne, cardinal de Saint-Eustache, créé en 1262, mort en 1276. Ne figure pas dans le serment de fidélité.

12 = *Jacobus* = Jacques Savelli, de Rome, cardinal de Sainte-Marie *in Cosmedin*, créé en 1262, élu pape le 2 avril 1285 (Honorius IV), mort le 3 avril 1287.

13 = *Matheus* = Mathieu Orsini, de Rome, cardinal de Sainte-Marie in *Porticu*, créé en 1263, mort en 1306.

14 = *Gothofridus* = Geoffroy d'Alatri, cardinal de Saint-Georges *ad velum aureum*, créé en 1262, mort en 1287.

15 = *Lugdunensis* = Aymar de Roussillon, moine de Cluny, archevêque de Lyon, 1273-1283.

[1] A ajoute Virginis.
[2] A S. Mariae Magdalenae.
[3] A S. Laurentii.

16 = *Ravennensis* = Boniface de Lavagna, archevêque de Ravenne, 1274-1294.
17 = *Mediolenensis* = Otto Visconti, archevêque de Milan, 1261-1295.
18 = *Bisontii* = Eudes de Rougemont, archevêque de Besançon, 1269-1301.
19 = *Ebrudunensis* = Jaques Sérène, archevêque d'Embrun, 1275-1286.
20 = *Lausannensis* = Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne, 1273-1301.
21 = *Systericensis* = Alain, évêque de Sisteron, 1257-1277.
22 = *Gebennensis* = Aymon de Menthonay, évêque de Genève, 1268 † 26 novembre 1275.
23 = *Valentinensis* = Amédée de Roussillon, évêque de Valence en Dauphiné, sacré par le pape à Vienne le 29 septembre 1275, mort en 1282.
24 = *Ludiensis* = Jean d'Enghien, évêque de Liège, 1274-1281.
25 = *Parisiensis* = Etienne Templier, évêque de Paris, 1268-1279.
26 = *Marsiliensis* = Raymond de Nîmes, évêque de Marseille, 1254-1288.
27 = *Cremonensis* = Pontius Ponzoni, évêque de Crémone, 1261-1288.
28 = *Celibriensis* = Il s'agit vraisemblablement de l'évêque de Coïmbre en Portugal, *Colimbriensis;* c'était alors Aiméric 1268-1279.
29 = *Valentinus Hispani* = André de Albalate évêque de Valence en Espagne 1248-1276.
30 = *Venetinus in Apulia* = L'évêque de Venosa au royaume de Naples.
31 = *Arrienensis in Creta* = Cet évêché de l'île de Crète est inconnu.
32 = *Crotonensis* = Jean, évêque de Crotone en Calabre.
33 = *Spirensis* = Frédéric de Bollanden, évêque de Spire, 1271-1302.
34 = *Constanciensis* = Rodolphe de Habsbourg, évêque de Constance, 1273-1293.
35 = *Tridentinus* = Henri, évêque de Trente, 1266-1289.
36 = *Basiliensis* = Henri, évêque de Bâle, consacré à Lausanne par le pape en octobre 1275, mort archevêque de Mayence en 1288.
37 = *dux Carentie* = Philippe, duc de Carinthie, 1270-1279. Il ne figure pas au serment de fidélité.
38 = *dux Lothoningie* = Frédéric, duc de Lorraine, 1251-1303.
39 = *dux de Theque* = Conrad, duc de Teck, † 1292.
40 = *Lodovicus, dux Lanake* = Le serment de fidélité l'appelle plus exactement Louis, comte palatin du Rhin et duc de Bavière. Il était gendre de l'empereur Rodolphe et mourut en 1294.
41 = *marchio de Aspers* = D'après Fontaine : Henri, marquis de Hachberg, † vers 1298. Ne figure pas au serment.
42 = *langravius Arsatie inferioris* = Le serment de fidélité le connaît sous le nom de Sigbert, comte de Werde, † 1278.
43 = *langravius de Buocheta* = Henri, comte de Buchegg et avoyer de Soleure, † 1320. N'est pas au serment.
44 = *comes Aubertus December* = Albert II, comte de Hohenberg et Haigerloch, frère de la reïne Anna, † 1296.
45 = *comes Borcardus de oember* = Burcard IV, comte de Hohenberg, frère du précédent, † 1318.

46 = *Fredericus, bulgravius de Nuserimber* = Frédéric III, burgrave de Nuremberg, de la famille de Hohenzollern, † 1297.

47 = *Ebrardus, comes de Ambispore* = Le serment de fidélité dit *Habisburch*. C'est Eberhard, comte de Habsbourg et de Kybourg, † 1284.

48 = *comes de Leinstein* = Il s'agit probablement d'Albert, comte de Löwenstein, fils naturel de l'empereur Rodolphe Ier, † 1304. N'est pas au serment.

49 = *comes Ebrardus de Cacenelonbogen*, = Eberhard, comte de Katzenellbogen, † 1312.

50 = *comes Emisco de Liriguen* = Emicho, comte de Linange, † 1276.

51 = *comes Fredericus de Liriguen* = Frédéric II, comte de Linange, frère du précédent, † 1297.

52 = *comes de Pirreto* = Thibaud, comte de Ferrette, † v. 1282.

53 = *comes de cember* = Le serment de fidélité a Louis, comte de Hohemberch ou de Hombourg, parent de l'empereur, tué au siège de Berne le 28 mai 1289.

54 = *comes de Lerembert* = Le serment a Mangold, comte de Nellenberg, vivant encore en 1281.

55 = *comes Barri* = Thibaud, comte de Bar, 1239-1296. N'est pas au serment.

56 = *comes de Blammon* = Henri, comte de Blancmont ou de Blankenberg en Lorraine, vivant 1290. N'est pas au serment.

57 = *comes Herlatensis* = D'après Fontaine, ce serait Jean de Châlons, sire d'Arlay, mort en 1316. N'est pas au serment.

58 = *comes Montis Beligardi* = Thibaud, comte de Montbéliard, † 1310. Cousin de son homonyme le comte de Ferrette. N'est pas au serment.